

**Proposition du GAM à la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval:
création d'un corridor vert, bleu, blanc sur la Montmorency
dans le cadre de la «Trame verte et bleue» de la CMQ**

Résumé

Le Groupe d'accès à la Montmorency (GAM) désire soumettre à l'attention de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (SBDL) qu'il se porte volontaire pour participer à un projet qui a pour but la concrétisation du corridor vert, bleu, blanc de la rivière Montmorency, en s'appuyant sur le programme de subvention de la Trame verte et bleue de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Le GAM se positionne donc en faveur du développement et de l'aménagement de sites d'accès à la rivière Montmorency, et ce, pour des usages comme le vélo, la randonnée, la baignade, le canot, le kayak et même le ski de fond.

Ce projet fait écho au schéma d'aménagement de la MRC, est conforme au PMAD de la CMQ, et répond à la volonté de développement des accès aux rivières et de la mise en valeur de leurs berges, en particulier de la Montmorency. (Voir la section 2)

Cette proposition émerge à ce moment-ci parce qu'il existe une fenêtre d'opportunité créée par la mise en place de la phase deux de la « Trame verte et bleue » de la CMQ, laquelle ouvrira la porte à un important financement. En effet, la subvention gouvernementale peut atteindre jusqu'à 75 % de la valeur totale du projet. Selon l'option retenue par la Ville, le GAM est prêt à contribuer, à la hauteur de ses moyens. Afin que le financement par la CMQ soit possible, le projet final doit lui être présenté le plus tôt possible pour être inscrit parmi les projets de la phase 2.

1. Introduction : Présentation sommaire du GAM et du présent projet

Vers la fin de 1998, France Drouin, fondatrice du GAM, dénicher un terrain offrant les caractéristiques requises pour la création d'une mise à l'eau. Elle approche alors une douzaine de personnes afin de leur proposer un achat de groupe. Voulant faire profiter toute la communauté de cet accès, les fondateurs du GAM décident d'emblée de permettre au grand public d'utiliser ce tout premier point d'accès. C'est donc en 1999 que le GAM voit officiellement le jour, en tant qu'organisme sans but lucratif dédié au développement des accès publics aux rivières Montmorency et de l'île.

Cette première acquisition est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée exclusivement grâce aux contributions en temps et en argent des membres fondateurs et d'autres bénévoles enthousiastes.

En 2008, après une deuxième acquisition et une entente avec le séminaire de Québec, le GAM offre désormais trois accès publics à la rivière.

En 2010, la ville de Ste-Brigitte-de-Laval et le GAM ont conclu une entente de réciprocité,

scellant d'une part, la question du soutien financier et d'autre part, celle de l'accès public et gratuit.

Le présent projet propose à la ville de Ste-Brigitte-de-Laval, à la MRC et particulièrement à la CMQ, de rendre plus concrète leur préoccupation en ce qui concerne l'accès à la rivière Montmorency, en profitant de l'opportunité qui se présente avec la phase deux de la « Trame verte et bleue ».

Le projet pourrait prendre la forme d'un partenariat entre la Ville et le GAM. La majeure partie serait financée généreusement par le programme de la Trame verte et bleue.

En ce qui concerne la nature du projet, le GAM propose de créer sur la rivière Montmorency un véritable corridor vert, bleu, blanc pour les citoyens de Ste-Brigitte-de-Laval et de l'ensemble de la CMQ. Ce corridor récréatif vise à satisfaire davantage la demande en ce qui a trait à la randonnée, le cyclisme, les sports d'eau vive et les autres types d'activités possibles sur les rives de la Montmorency, tels que la pêche et la baignade. Il s'agit avant tout d'un outil qui pourrait éventuellement aider à la planification à court, moyen et long terme, et dont le but est de maximiser les divers usages publics des berges de la Montmorency.

Ce corridor, peut être vu comme une façon de compléter l'offre d'activités récréotouristiques, complémentaires aux projets de nature privée, ces derniers étant davantage orientés vers la clientèle extérieure à Ste-Brigitte (rafting, base de plein air, ...), alors que le corridor vert et bleu vise avant tout l'accès universel aux usagers locaux.

2. Planification locale, régionale et métropolitaine¹

L'importance de la mise en valeur de la Rivière Montmorency et de son littoral est confirmée par les documents de planification locale, régionale et métropolitaine englobant la ville de Ste-Brigitte-de-Laval et ses voisines.

Le schéma de la MRC fait directement référence à une mise en valeur de la rivière Montmorency. On y mentionne en effet le réseau Vert, Bleu, Blanc au point 6.6 ainsi qu'au chapitre 5. Il en va de même chez sa voisine, la ville de Québec qui a tenu une démarche visant la création, sur son territoire de réseaux Vert, Bleu et Blanc ». À cette occasion, le GAM avait soumis un mémoire à la ville de Québec, en juin 2009.

À l'échelle métropolitaine, la CMQ affirme énergiquement la pertinence de créer et d'intégrer des réseaux vert, bleu et blanc sur son territoire² :

« 8.2.1: Créer, à l'échelle métropolitaine, un réseau vert bleu et blanc intégré, afin de tirer profit de ses retombées économiques, sociales et environnementales; »

Le point 8.3.3 identifie la Montmorency comme un des tronçons du réseau vert bleu

¹ Nous ne mentionnons pas le plan d'urbanisme de SBDL, puisque celui-ci fait actuellement l'objet d'une révision.

² Voir le PMAD au : http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/2260/pm-pmad-en-vigueur.pdf, pages 73-76.

blanc (carte 10 du PMAD);

8.5.6 : Collaboration des organismes privés;

8.5.8 et 8.5.9 (page 76) : identification de la Rivière Montmorency en ce qui a trait aux corridors et aux points d'accès :

“8.5.8 Qu'ils maintiennent et développent les corridors récréatifs existants dont :

5. les tronçons de la Route bleue (Sentier maritime du Saint-Laurent) faisant partie du territoire de la Communauté et les parcours de canot et de kayak sur les rivières Jacques-Cartier, Montmorency, Sainte- Anne-du-Nord et Beaurivage;”

“8.5.9: Qu'ils maintiennent et développent les accès aux plans d'eau suivants :

1. Les rivières Jacques-Cartier, Cap-Rouge, Saint-Charles, Duberger, Montmorency, Sainte-Anne-du-Nord, Chaudière, Beaurivage et Etchemin;”

Le PMAD fait donc une grande place au concept de réseau vert, bleu, blanc, particulièrement en ce qui concerne la rivière Montmorency.

3. Le corridor vert, bleu, blanc de la Montmorency

3.1 Le plan Vert, Bleu, Blanc de la CMQ

Le Québec est une région du monde où les chemins d'eau ont été omniprésents dans la découverte et le développement du territoire. Même si les plans d'eau sont encore considérés à juste titre comme des biens publics, en région urbaine, l'accès public à ce patrimoine est plutôt rare. Les rivières étant considérées comme un bien collectif, il est normal que leur navigation, ainsi que leur accès en de nombreux points puissent devenir collectifs.

Or, le modèle souhaité par le concept général du corridor vert, bleu et blanc appuie la volonté de donner accès à la rivière aux résidents de Ste-Brigitte-de-Laval et de la région. Selon cette façon de voir, la rivière n'est plus un lieu inaccessible; elle redeviendrait, dans les faits, un bien public. Cela est renforcé par le fait que la trame verte et bleue a pour objectif clair de créer des accès publics aux cours d'eau.

3.2 La Montmorency et son potentiel récréotouristique

La rivière peut être mise en valeur sur ses deux rives et accueillir plusieurs types d'activités différentes. Le GAM propose de se joindre avec la ville de Ste-Brigitte-de-Laval et de développer avec cette dernière un concept d'aménagement.

- Sur la rive droite³ (du côté ouest), il y a un fort potentiel pour confirmer le réseau

³ Les rives droites et gauche sont désignées à ainsi selon le point de vue de la personne qui descend le cours d'eau. Sur la Montmorency, la rive droite se trouve du côté ouest.

cyclable existant comme réseau de détente et favoriser le tourisme, en créant et en identifiant des haltes pour les cyclistes en bordure de la rivière, et ce, jusqu'aux terres du séminaire. Par le passé, la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avait identifié des sites potentiels pour développer de petit accès à la rivière; compte tenu de l'incapacité à y aménager des stationnements, le concept a été abandonné. Aujourd'hui, ces projets pourraient retrouver leur pertinence, dans un concept, d'aménagement intégré, vélo-rivière à être développé par la municipalité et ses partenaires comme Vélo-Québec, le conseil de bassin et le GAM.

- Sur la rive gauche (du côté est), il est possible, avec des droits de passage, de développer un sentier entre le pont « de la pépinière » et le pont de VTT-motoneiges, qui se situe 12 km en aval. L'hiver, ce sentier pourrait demeurer accessible, à l'image du « sentier de la Liseuse » à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.
- Enfin, la grande qualité de l'eau de la Montmorency renforce la pertinence de développer des accès pour la baignade.

Points de contact avec la rivière en fonction des usages

Rôle des sites aménagés en bordure de la rivière	Usages	Caractéristiques/aménagements des points de contact
Ponctuel - isolé (automobile jusqu'au site)	Baignade Détente / pique-nique Pêche	Stationnement. Plage, site de taille importante; Vue, site de taille importante, tables; Berge quelque peu dégagée;
Ponctuel - isolé (automobile et marche aller-retour)	Courte randonnée Baignade Détente / pique-nique Pêche	Stationnement. Sentier d'accès aménagé; Plage, site de taille importante; Vue, site de taille importante, tables; Berge quelque peu dégagée
Point d'un réseau terrestre	Vélo Randonnée Ski de fond - vélo Arrêt – canot/kayak	Supports à vélo, bancs, vue (rive droite) Bancs, vue; Sentier forestier aménagé (rive gauche); Arrêt intermédiaire pour canots ou kayaks (Pause ou sortie d'urgence)
Point d'un réseau nautique	Canot/Kayak /Rafting	Stationnement, sentier d'accès aménagé, berge quelque peu dégagée.

Note : Un site peut jouer plus d'un rôle à la fois.

3.3 La partie du projet qui concerne les sports d'eau vive

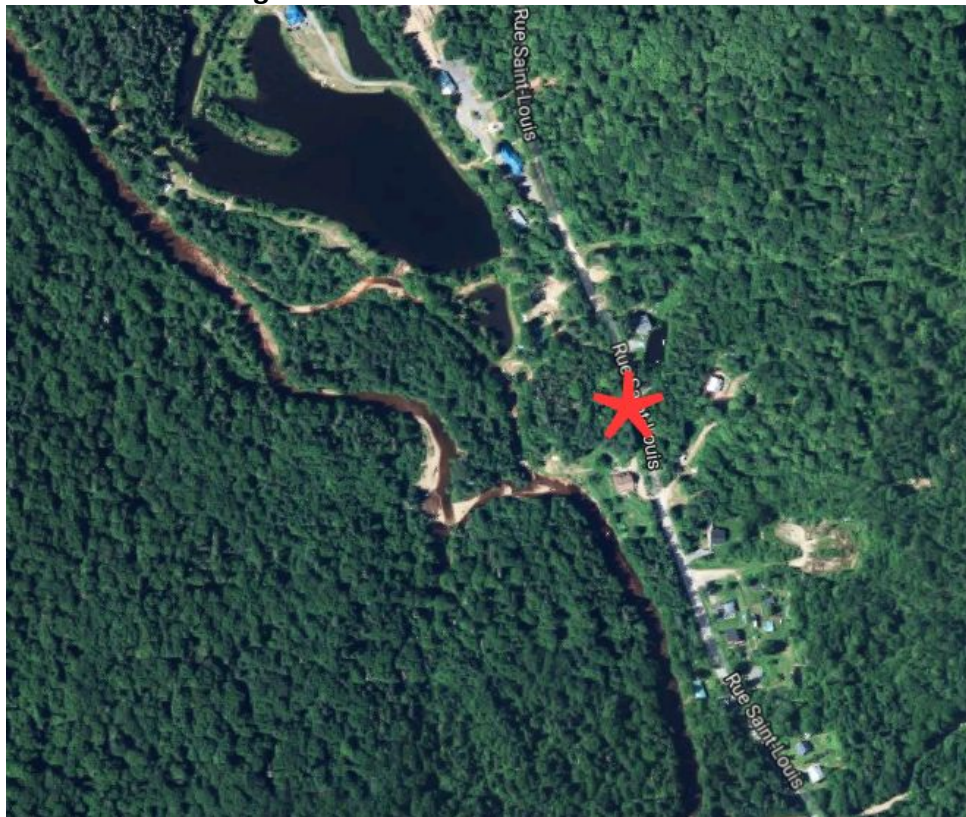
A. Compléter le réseau des mises à l'eau par le développement de deux nouveaux accès

L'un d'eux se situerait sur la rue Saint-Louis près de la rivière de l'Île et de la barrière des Terres-du-Séminaire. À l'heure actuelle, le GAM ne recommande pas la fréquentation du tronçon de la rivière de l'Île (anciennement St-Adolphe) puisqu'il n'existe aucun accès public de mise à l'eau. Seul un nombre restreint de pagayeurs connaissant un propriétaire riverain ont accès à ce tracé. Le présent projet vise, à créer un accès pour les pagayeurs.

Pour ce faire, il faudrait acquérir⁴ et aménager une bande de terrain du côté de la rivière, juste à l'intérieur de la barrière des terres du Séminaire.

Ce site présente une pente douce avec la possibilité d'aménager facilement un stationnement suffisamment grand pour les besoins des pagayeurs, soit environ 5 places perpendiculaires à la voie et en bordure de celle-ci. Un sentier peut être aménagé à peu de frais. L'aménagement y serait minimal, étant donné que la fréquentation de ce site de la rivière de l'Île est tributaire des crues et que l'usage demeurerait purement lié aux sports d'eau vive.

Figure1: Secteur de la rivière de l'Île



L'autre nouvel accès se trouverait environ un km en amont du secteur, des Trois-Saults, sur la rue du même nom.

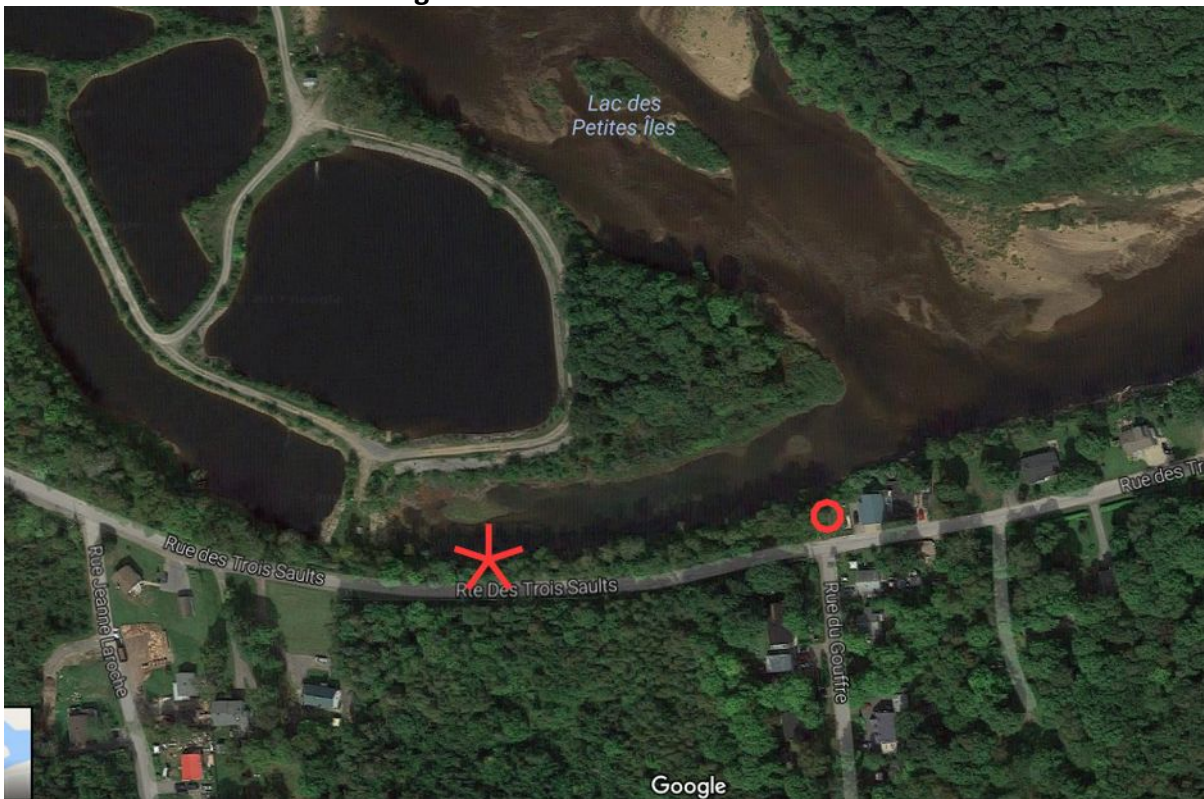
Un tronçon navigable de faible difficulté commence à l'île Enchanteresse et se termine en amont secteur des Trois-Saults. Les pagayeurs débutants et la clientèle familiale le fréquentent, mais ce point de sortie sert aussi d'entrée aux pagayeurs experts qui viennent

⁴ Au moyen une acquisition ou d'une servitude de droit de passage.

franchir les Trois-Sauts. Un escalier existe depuis au moins une vingtaine d'années, mais son emplacement se situe trop près des habitations et l'espace réduit du site est inapproprié pour un accès public. À la suggestion du GAM, plusieurs pagayeurs utilisent plutôt un point de contact non aménagé à 150 mètres en amont, plus près de la station de pompage de la ville de Québec. Sur ce site, un aménagement plus convenable pourrait être créé, moyennant une entente de partenariat avec la ville de Québec.

Sur la figure 2, l'emplacement actuel de l'escalier est indiqué par le cercle rouge, alors que le site de mise à l'eau proposé par le GAM est marqué d'un astérisque rouge.

Figure2: Secteur des Trois-Sauts



B. Améliorer la qualité des mises à l'eau existantes sur les trois points d'accès développés par le GAM.

Les propriétés du GAM offrent un fort potentiel récréatif pour l'ensemble des citoyens de SBDL. En plus d'être des sites de mise à l'eau pour le nautisme et la pêche, ces sites offrent les plaisirs de la plage, qui dans le cas de l'île Enchanteresse ne demande qu'à être mieux utilisé.

Par ailleurs, dans l'état actuel des choses, les sites du GAM sont bien aménagés pour des terrains possédés par un OSBL. Toutefois, ils ne rencontrent pas ce que l'on pourrait appeler les « normes d'un parc public » pour des sites accueillant la population en général. Il s'ensuit que certains équipements devraient être renouvelés ou améliorés, à plus forte raison s'ils servent à des activités commerciales (rafting).

Figure 3

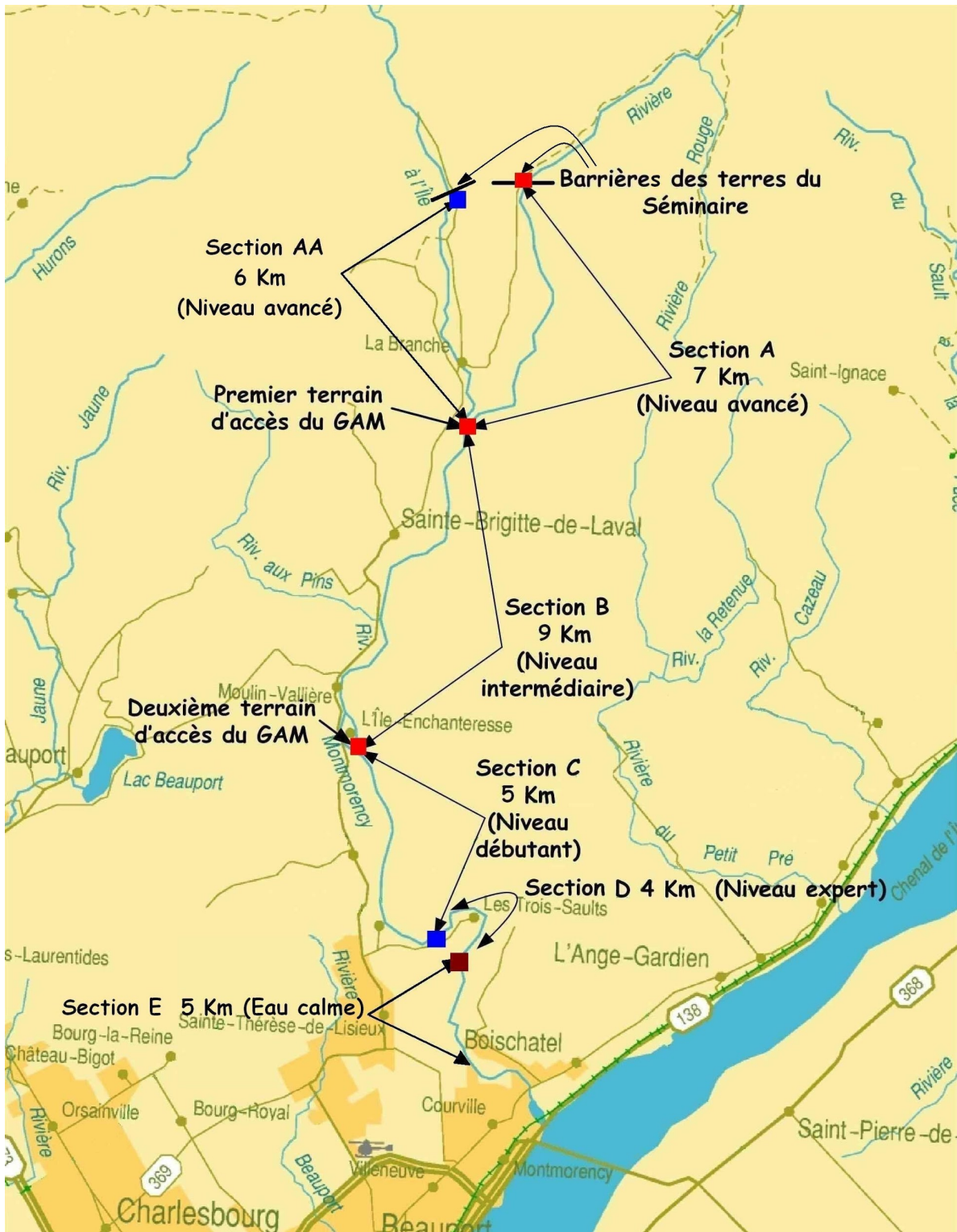


Une mise aux normes des équipements serait souhaitable...

En ce qui concerne l'accès à la rivière Montmorency via la barrière des Terres du Séminaire, il faudrait convenir avec l'institution de modalités permettant de pérenniser l'accès au site, ainsi que construire un escalier d'accès à la rivière.

Ce ne sont là que quelques exemples d'interventions qui pourraient être réalisées. Des rencontres avec les représentants de la Ville permettraient de discuter de ces questions et d'élargir en jetant les bases communes du concept général de corridor vert bleu blanc sur la Montmorency.

Figure 4: Le réseau des accès



Note : Les trois carrés rouges indiquent les accès développés par le GAM et qu'il est proposé d'améliorer. Les carrés bleus montrent les accès à développer. Dans les deux cas, il s'agit des accès visés dans le cadre du présent projet.

4. Présentation du dossier dans le cadre de la Trame verte et bleue.

4.1 Montage financier préliminaire

Bien qu'il soit beaucoup trop tôt pour aborder la question du budget, il est utile de souligner que le montage financier du projet implique des participations gouvernementales (CMQ et gouvernement du Québec) ainsi qu'une participation du milieu, ce qui comprend la Ville et le GAM.

Le tableau ci-dessous⁵ montre l'importance relative des sommes en cause. Dans le cas du GAM, sa participation correspond aux quelque 100 000 \$ que représente la cession de ses terrains à la Ville, moyennant la garantie que ceux-ci demeureront des mises à l'eau pour les payeurs, et ce, à perpétuité. La cession des terrains est également une condition nécessaire⁶ afin que la Ville puisse effectuer des investissements pour l'amélioration de la qualité générale des installations et la sécurité (mises aux normes).

Estimation grossière des participations relatives

Milieu		Public		Total
Minimum 25%		Maximum 75%		100%
GAM	SBDL	CMQ	Aide gouvernemental e	
100 000\$	À déterminer	Max. 25%	Max. 50%	100%

Il est prématuré d'établir un budget, car seule l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé permettra d'établir les coûts d'un tel projet.

5. Conclusion

Le GAM, qui a toujours eu à cœur la mise en valeur de la rivière Montmorency, voit cette dernière comme un magnifique trésor qui doit être partagé avec l'ensemble de la population. Aujourd'hui, une opportunité magistrale se présente à la ville de Ste-Brigitte-de-Laval de créer, avec la participation d'un OSBL, une mosaïque d'équipements donnant accès à la rivière et ses rives. En accord avec la planification du territoire de notre communauté, le corridor, vert bleu et blanc de la rivière Montmorency peut passer de l'état de vision à celui de grande réalisation et déployer toute sa splendeur avec l'aide du tremplin qu'est la Trame verte et bleue.

⁵ Bien que les ordres de grandeur soient approximatifs, les proportions entre les sommes prévues pour le « public » et le « milieu » sont relativement fidèles aux proportions découlant des montants dépensés lors de la phase 1 de la Trame verte et bleue.

⁶ En vertu de la loi sur les cités et villes, une municipalité ne peut procéder à des travaux sur un terrain privé, à moins que cela se fasse sur une servitude.